

Séance de conseil municipal du 24 Janvier 2024 à 18h30

1/



ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE
Réunion du Conseil Municipal

Séance du mercredi 24 janvier 2024 à 18 h30

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre janvier à 18h30 h, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune d'Elincourt-Sainte-Marguerite, sous la présidence de Mme Annie MENARD, Maire de la commune, sur la convocation qui leur a été adressée le 21/01/2024.

Présents : MM et Mmes AZNAR-SANZ Sophie, BENOIT Sébastien, BEUSNEL Thierry, BORDEREAUX Dominique, GRANGEON Anne-Christine, GREGOIRE Annie, MENARD Annie, MICHEL Thomas, RAYE Ludovic.

Absents représentés : Mme LEMOINE Habiba a donné pouvoir à M. Thierry BEUSNEL

Absents : Mme DERIC Sophie, M. GNONHOUE Aristide

Mme Annie GREGOIRE est désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire donne la parole à Mme Anne Christine GRANGEON, Maire-adjointe, déléguée aux finances, indique que suite au mail reçu ce jour de M. SKANDAR, conseiller aux décideurs du CCPS du Centre des finances publiques de COMPIEGNE demandant à ajouter à la séance du conseil municipal de ce soir, une délibération se rapportant à des anomalies de soldes afin d'autoriser le comptable du trésor à opérer à des écritures comptables.

Les membres du conseil municipal acceptent l'ajout de ce dossier urgent.

2024-01 MONUMENT AUX MORTS ROUTE DE L'ECOUVILLON érigé par le 86e R.I 1

Mme Maire demande l'autorisation de demander des subventions afin de rénover le monument aux morts, situé route de l'Ecouvillon (Coordonnées GPS 49.537788, 2.8609.55) avec le soutien de l'association PPDE et des anciens combattants, de l'association Foyer Socio-éducatif du Collège Eluard de Noyon,

Elle souhaite faire une demande de subventions auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ainsi qu'auprès de la Région Hauts de France., du Conseil Départemental de l'Oise et de la Communauté Communes du Pays des Sources et au Souvenir Français et de l'ONAC.

Elle rappelle qu'une réunion a eu lieu en novembre en présence de Mme GRANGEON Anne Christine, maire-adjoint, réunissant les principaux acteurs de ce projet, afin de préparer le dossier. Que Monsieur le Maire de MAREST SUR MATZ et Madame le Maire d'ELINCOURT SAINTE MARGUERITE sont d'accord pour prendre en charge, par moitié, le reste à charge après déduction des subventions qui seront accordées.

Mme GRANGEON présente le devis de M. TARDIEU pour un montant de 7 900 € HT (TVA non applicable art 293B du CGI). ainsi que le plan de financement :

Séance de conseil municipal du 24 Janvier 2024 à 18h30

2/

- **Plan de financement présenté par la Commune d'ELINCOURT SAINTE MARGUERITE :**

Nature de l'opération : Rénovation du monument érigé par le 86e R.I

Montant des travaux : 7.900 euros

Financements :

- Région : 2 370€ (30 %)
- Département : 2 370 € (30 %)
- Association Foyer Socio-éducatif Collège Eluard (Noyon) : 200 € (2,53%)
- Association des Anciens combattants : 100 € (1,27%)
- Communauté Communes du pays des Sources : 500 € (6,33%)
- ONAC : 1 000 € (12,66 %)
- Souvenir Français : 800 € (10,13 %)
- Commune Marest sur Matz : 280 € (3,54%)
- Commune Elincourt Ste Marguerite : 280 € (3,54%)

Elle précise que Mme DELOBEL Présidente de l'association PPDE se charge du dossier ONAC.

M. HARDIER se charge du dossier auprès de l'Association Foyer Socio-éducatif du Collège Paul Eluard de Noyon

La commune se chargeant de faire les démarches de demandes de subventions auprès du Conseil Régional des Hauts de France, du Conseil Départemental de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays des Sources, Souvenir Français.

Le conseil municipal, après vote à main levée, à l'unanimité accepte et autorise Mme le Maire à signer tous documents permettant le bon déroulement de cette délibération.

**2024 – 02 DEMANDE DE SUBVENTION SECURITE ROUTIERE
ETUDE DE COMPTAGES**

Madame le Maire rappelle que les routes départementales 142 et 15 qui traversent notre commune sont problématiques quant à la fréquentation par les poids lourds mais aussi à la vitesse des autres véhicules.

En procédant à la mesure de la circulation routière nous aurons une connaissance claire et objective du trafic routier, permettant de mesurer avec fiabilité le débit des véhicules, la vitesse ou le gabarit (VL/PL), de manière ponctuelle, de voir les aménagements qui pourraient être proposés et mis en place.

Madame le Maire a fait une demande de devis auprès de l'ISR (Imagerie sécurité routière) pour l'étude de comptages routiers qui pourrait étayer un futur projet lié à la sécurisation de ces voies.

Ce devis s'élève à 8 000 € HT soit 9 600 € TTC.

Le conseil municipal, après vote à main levée, décide à l'unanimité de retenir cette proposition et autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette étude et à signer tous documents permettant le bon déroulement de cette délibération.

2024 – 03 DEMANDES DE SUBVENTIONS REMISE EN ETAT VITRAUX 4^{ème} tranche de restauration et de protection des vitraux EGLISE SAINT FLOR

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association PPDE avait sollicité la municipalité pour être porteur du projet de la rénovation des vitraux de l'église dont le chœur est classé avec pour but une prise en charge de 100% des dépenses par les aides de divers organismes.

Qu'une par délibération n° 2018 – 63 en date du 27/11/2018 a validé la demande de l'association PPDE. Les tranches 1 -2 et 3 ont été réalisées par l'entreprise ATELIER BERTHELOT.

Mme le précise tient à préciser que le SAS est fortement endommagé, qu'il y a lieu de continuer cette rénovation en incluant les vitraux du SAS.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la 4^{ème} tranche de restauration et de protection des vitraux et produit le devis de l'entreprise ATELIER BERTHELOT et le plan de financement concernant la remise en état des vitraux de l'Eglise dont le montant total des travaux s'élève à la somme de 27 896.00 € HT.

Il est envisagé des travaux :

Vitraux SAS d'entrée	12 876.00 € HT
Protections grillages façade occidentale	
Baies n° 13 – n° 14 et n° 15	5 940.00 € HT
Baies n° 101 et 102	3 500.00 € HT
Transports et déplacements.....	980.00 € HT
Echafaudages.....	4 600.00 € HT

Mme le Maire propose de demander des subventions auprès du mécénat le CREDIT AGRICOLE, ainsi qu'à la DRAC et au CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'OISE pour aider à financer cette 4^{ème} tranche.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès des services de la DRAC et du Conseil Départemental de l'Oise, et du Crédit Agricole et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal, après vote à main levée, à l'unanimité accepte et autorise Mme le Maire à signer tous documents permettant le bon déroulement de cette délibération.

2024 – 04 DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSAGE

Mme le Maire rappelle la délibération n° 2023 – 38 du 08/11/2023 ayant créé la Commission ADRESSAGE se rapportant à la Loi 3DS, l'Etat confiant la mise à jour de données nationales aux communes.

Qu'en vertu de l'article 169 modifié le 23 septembre 2023 pour les communes de moins de 2000 habitants, il est nécessaire de mettre en place une commission afin de prendre des dispositions avant le 1er juin 2024.

Le décret d'application précise : « Le décret entre en vigueur le **1er janvier 2024**: à cette date, les communes doivent avoir réalisé la première mise à disposition de leurs données d'adressage sur le site internet

<https://adresse.data.gouv.fr>. Toutefois, une application différée est prévue pour les communes de 2 000 habitants et moins, pour lesquelles la première mise à disposition doit intervenir au plus tard le **1er juin 2024**.

Cette commission aura pour but de vérifier l'adressage sur notre commune et le hameau de l'Ecouvillon et aura pour mission de :

- recenser dans chaque rue de la commune et de notre hameau les habitations ne comportant pas de numéros
- recenser les voies ne comportant pas de panneau indiquant le nom de la voirie

Mme le Maire indique que la commission adressage s'est réunie le 10 janvier 2024, que Mme Anne-Christine GRANGEON, M. Ludovic RAYE et M. Thomas MICHEL ont commencé quelques jours après le relevé recensant les manquements dans les 33 rues de la commune.

Nous devons remédier à la mise en place de 30 panneaux et de leurs poteaux, 2 panneaux pour le hameau « Le moulin » Commune d'Elincourt ainsi qu'à un certain nombre de numéros individuels

Mme le Maire précise que s'agissant du matériel lié à la sécurité routière, elle souhaite demander une subvention auprès de la DETR.

Le conseil municipal, après vote à main levée, à l'unanimité accepte et autorise Mme le Maire à signer tous documents permettant le bon déroulement de cette délibération.

2024 – 05 RENOUELLEMENT CONTRAT Sté A.L.M. NUISIBLES

Mme le Maire présente le devis n° 162 du 18/01/2024 pour un montant de 1146.00 € TTC (TVA non applicable, art 293 du CGI) dératisation curative pour rats sur 4 passages annuels, soit 1 passage tous les 3 mois.

Elle précise que le devis est d'un montant inférieur à l'an passé M BAILLY ayant supprimé certains postes jugeant cette prestation inutile, et en conséquence il est proposé :

2 passages annuels pour :

- école CP / CE1 d'Elincourt,
- la Longère (cuisine, hall et son grenier)
- local des archives,
- école rue de l'abbaye, (grenier et hangar)
- hangar service technique,
- nouvelle classe

4 passages annuels pour :

- le relais champenois, (grenier, réserve, cuisine)
- points d'eau RD 142 ,
- rue du rhône et rue Daniel Choquet, stade de foot (dans local fermé),
- chemin rue de l'abbaye,
- fossés rue des fontaines

Mme le Maire propose le renouvellement du contrat avec la Sté ALM NUISIBLES.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat pour 2024 dans la limite de 1146,00 € TTC annuel. TTC (TVA non applicable, art 293 du CGI)

Le conseil municipal, après vote à main levée, à l'unanimité accepte et autorise Mme le Maire à signer tous documents permettant le bon déroulement de cette délibération.

2024 – 06 RENOUELLEMENT CONVENTION M. CHAUFFIER au service hivernal

Mme le Maire rappelle que par courrier en date du 20/11/2020 Mme la Préfète de l'Oise a rappelé les dispositions en période hivernale pour favoriser la praticabilité des voies piétonnes et des voies routières, leur sécurité et la commodité du passage, ainsi que de bien vouloir de mettre en veille les services relatifs au déneigement et de prépositionner les moyens nécessaires aux endroits que nous jugeons stratégiques, en cas d'alerte météorologique.

Elle rappelle que le déneigement est assuré avec une lame appartenant à la commune et qu'il est confié habituellement à M. CHAUFFIER Bertrand et qu'en conséquence une convention de participation d'un exploitant agricole au service hivernal entre la Mairie d'Elincourt et M. Bertrand CHAUFFIER ferme de la Carmoye doit être mise en place.

Mme le Maire indique avoir reçu ce jour la nouvelle convention de M. CHAUFFIER indiquant les tarifs des horaires d'intervention d'utilisation, selon le barème de la Chambre d'Agriculture 2022/2023 définis comme ci-après :

- ⌘ 60.02 € HT de l'heure pour le taux horaire normal du lundi au vendredi de 6 h à 20 h
- ⌘ 88.10 € HT de l'heure pour le taux horaire de nuit du lundi au vendredi de 20 h à 6 h
- ⌘ 88.10 € HT de l'heure pour le taux horaire des samedis, dimanches et jours fériés.

pour le gardiennage et l'entretien de la lame (qui appartient à la commune) :

- ⌘ un loyer annuel de 200 € TTC à verser à M. CHAUFFIER.

Mme le Maire précise que M. CHAUFFIER a produit l'attestation GROUPAMA d'assurance responsabilité civile professionnelle du 1^{er}/01/2024 au 31/12/2024, ainsi que la carte grise du tracteur NEW HOLLAND FC 847 TY

Que la convention sera transmise à l'AMP, assureur de la Commune, afin de garantir les risques du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le renouvellement de la convention de participation au service hivernal avec M. CHAUFFIER Bertrand Ferme de la Carmoye à CANNECTAN-COURT 60310, aux tarifs horaires indiqués ci-dessus pour une durée de 3 ans (2024/2027) pour les interventions et un loyer annuel de 200 € TTC pour l'entretien et le gardiennage de la lame et charge Mme le Maire de l'établissement et de la signature de la convention de participation au service dans les conditions prévues ci-dessus.

Le conseil municipal, après vote à main levée, à l'unanimité accepte et autorise Mme le Maire à signer tous documents permettant le bon déroulement de cette délibération.

**2024-07 REGULARISATION EXCEPTIONNELLE – 4581/82
BUDGET EAU 61102**

Mme le Maire donne la parole à Mme GRANGEON Anne-Christine, maire-adjointe déléguée aux finances, qui indique, que suite au mail reçu ce jour de M. SKANDAR, conseiller aux décideurs du CCPS du Centre des finances publiques de COMPIEGNE demandant à ajouter à la séance du conseil municipal de ce soir, une délibération se rapportant à des anomalies de soldes afin d'autoriser le comptable du trésor à opérer à des écritures comptables.

Le Conseil Municipal autorise le comptable public à régulariser exceptionnellement le compte 4581/82 du budget Eau 61102 pour un montant de 498.17 € par procédure de correction par 1068.
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

COMPLEX SPORTIF ECOLES

Mme le Maire rappelle qu'elle a reçu en octobre 2023 Mme PIONNIER Virginie réalisatrice des rêves d'enfants SYNCHRONICITY en présence de Mme LECLERCQ Directrice d'école d'Elincourt Ste Marguerite pour évoquer d'un projet en partenariat avec l'IEN pour le projet «Notre école faisons la ensemble».

Ce projet s'intégrerait avec le projet du parking situé rue du Crotois situé parcelles AD 211 – 212 ET 109
Ce dossier a été évoqué à la séance du conseil municipal du 08/11/2023 et avait fait l'objet d'un renvoi afin d'examiner les pièces du dossier.

2 propositions de projets avaient été retenus « VIADUC » et « GOUTER », des devis ont été demandés.

Mme le Maire présente aux membres du conseil les devis.

Les membres du conseil municipal après examen du dossier propose qu'une étude soit faite pour son implantation dans l'espace situé derrière l'école de l'Abbaye. Mme AZNAR-SANZ va produire l'extrait cadastral de la parcelle concernée afin que Mme le Maire puisse prendre contact auprès de Mme PIONNER « SYNCHRONICITY » afin de revoir si le projet peut être réalisé dans cet espace.

Ce dossier fait l'objet d'un report à un prochain conseil municipal.

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXPLOITER LES FONDS DE LA COMMUNE SUITE AU DEPART EN RETRAITE DE M. VALOIS Didier

Mme le Maire explique qu'elle a reçu M. VALOIS Didier le 26/12/2023 concernant son exploitation des parcelles appartenant à la Commune, au vu de son prochain départ en retraite.

Ce dernier a présenté des demandes d'autorisation d'exploiter les fonds appartenant à la commune au profit de :

- M. GIBAUT Alexandre parcelle ZB N° 65 L'Épinette 1ha 58a 40ca et la parcelle section D n° 268 Montagne de la rue du Rhône 0ha 51a 45ca
- M. LANGLET Johan parcelle D 269 Montagne de la rue du Rhône 0ha 29a 35ca
- Mme DELATTRE Florence parcelle ZE n° 9 L'Écouvillon 1ha 77a 27ca

Demandes auxquelles Mme le Maire a donné son accord le 26/12/2023.

Conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche maritime, ces demandes d'autorisation d'exploiter ont été adressées par les intéressés à Mme la Préfète de l'Oise

PARTICIPATION ACCUEILS COLLECTIFS DES MINEURS ET CAMPS 2024

Mme le Maire indique que depuis plusieurs années, la commune participe régulièrement au financement des accueils collectifs de mineurs organisés par le Centre Social de Ressons s/Matz. Qu'elle a reçu, comme chaque année, la demande du Centre Social Rural du Ressontois au sujet du financement pour l'accueil des mineurs de 3 à 12 ans et des camps pour les pré-ados et les adolescents de 12 à 17 ans. La commune bénéficiant d'un périscolaire ne prend pas en charge les MERCREDIS. Le périscolaire ne fonctionnant pas pendant les congés scolaires, la commune accorde la prise en charge pendant les vacances scolaires (petites vacances, été). Précision faite, que les familles n'ont parfois pas le choix du lieu de la structure en fonction des places disponibles restantes et des périodes de vacances (toutes les structures ne sont pas forcément toute ouverte). Ces pour cette raison que les sites ne sont plus détaillés et définis.

Les participations communales 2024 par enfant (même tarif depuis 2022) sont : demi-journée 5.50 € - journée 11 €. (facturation en présence réelle des enfants – barème familles selon ressources et nombre d'enfants) Inscription minimum 2 jours par semaine – journée obligatoire pour les petites vacances (Noël, Février, Pâques et Toussaint) et l'été (juillet / août).

En 2023 les camps anim'jeunes séjours ados en camps avaient été acceptés.

Mme GRANGEON indique qu'en 2023 : 66 enfants ont pu bénéficier de ces accueils pour une prise en charge par la commune à hauteur de 5 067 €.

Pour 2024 à l'unanimité les membres du conseil ont souhaité participer aux petites vacances et aux vacances d'été. En ce qui concerne la participation aux CAMPS : 5 membres étaient POUR et 5 membres CONTRE ; en conséquence Mme le Maire a décidé de reconduire pour 2024 la participation aux camps séjours ados organisés par « Anim'Jeunes ».

Le bulletin-réponse sera en conséquence retourné au Centre Social Rural du Ressontois avec ces

Séance de conseil municipal du 24 Janvier 2024 à 18h30

7/

précisions : PETITES VACANCES : Accord - ETE : Accord - MERCREDIS : Rejet
CAMPS ANIM'JEUNES : Accord

INFOS COMMUNALES

- TOUR DE VILLE

Mme le Maire donne la parole à M. BAILET Dominique qui présente le plan du « tour de ville » et de l'implantation des panneaux qu'il a réalisé et posés sur la commune. Il dépose un plan du circuit où sont indiqués rues et chemins. Pour la signalétique, il s'agit de petites pancartes en bois en forme de flèche couleurs vert et bleu.

M. BAILLET conseille aux promeneurs de prendre le fléchage dans le sens des aiguilles d'une montre.

Ce circuit fera découvrir le tour de notre village. Les membres du conseil municipal remercient M. BAILLET pour son engagement en matière d'environnement et pour son bénévolat.

QUESTIONS DIVERSES : pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

La secrétaire de séance,
Annie GREGOIRE



Le Maire,
Annie MENARD



Transmis au représentant de l'Etat le : 26/01/2024